

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance  
et Petite Enfance »

Séance du 26 mars 2010  
Séance du 11 mars 2010

## 12 Subventions aux associations d'accompagnement à la scolarité

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme PORAS

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

39



■ **Rapport de présentation :**

Mademoiselle Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Des associations creilloises organisent des ateliers d'accompagnement à la scolarité et des loisirs éducatifs, dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et celui, plus large du Contrat Educatif Local que la Municipalité aide financièrement chaque année.

Le montant de l'aide financière est évalué sur la fréquentation des activités, le nombre d'enfants inscrits ainsi que le travail global avec les parents sur le quartier (critères CLAS de la CAF).

Il vous est donc proposé de reconduire le principe d'une aide financière à ces ateliers pour cette année 2010, selon le tableau suivant :

Associations	subventions 2009	Propositions 2010
Centre Georges Brassens	5 287 €	5 287 €
APRES	8 987 €	8 987 €
CIMS	2 487 €	2 487 €
Coup de Pouce Scolaire	1 237 €	1 237 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 998 €</b>	<b>17 998 €</b>

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance et Petite Enfance » en date du 11 mars 2010,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de verser, au titre de l'année 2010, les subventions aux associations effectuant de l'accompagnement scolaire ci-après désignées :

Associations	Subvention 2010
Centre Georges Brassens	5 287 €
APRES	8987 €
CIMS	2 487 €
Coup de Pouce Scolaire	1 237 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 998 €</b>

**Article 2** : d'imputer les dépenses afférentes, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

**30 MARS 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,  
La Première Adjointe

  
Nicole CAPON



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 31.03.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE